

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 19 mai 2020 à 13 h 15, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents en visioconférence, les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
Joseph Dydzak	Estérel
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Nathalie Rochon	Piedmont
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
François Ghali	Wentworth-Nord
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Gabriel Leblanc, greffier par intérim à la MRC des Pays-d'en-Haut

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le préfet constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

CM 122.1-05-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les retraits suivants :

6. P'tit Train du Nord – Octroi de contrat pour remplacement de ponceaux supplémentaires
7. Varia

ADOPTÉE

CM 123-05-20 ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION ET À L'EXPLOITATION D'UN COMPLEXE SPORTIF

ATTENDU QUE la MRC projette la construction et l'exploitation d'un complexe sportif ;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres public, à une enveloppe, pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif comprenant un bassin aquatique et deux glaces ;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé pour analyser les soumissions reçues le 21 janvier 2020, et qu'après analyse, le secrétaire du comité de sélection a remis au Conseil de la MRC, lors de la séance du 12 mai 2020, son rapport;

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipales et de l'habitation a approuvé le 11 mai dernier l'emprunt supplémentaire de 10 006 194 \$, portant le total de l'emprunt de 35 082 806 \$ à 45 089 000\$, avec le dépôt du « Règlement 405-2020 modifiant le Règlement 365-2018 décrétant les travaux de construction du complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts »;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC acquiert la compétence à ce jour d'administrer un budget supplémentaire de 10 006 194 \$, portant le montant initialement estimé à 35 082 806 \$ à un montant total de 45 089 000 \$, et d'adjuger un contrat pour la construction du complexe sportif;

ATTENDU QUE les résultats de l'analyse du comité de sélection sont les suivants :

OPTION A

ATTENDU QUE le comité de sélection a analysé les quatre soumissions pour l'option A déposées selon les critères prévus à l'appel d'offres. Les soumissionnaires sont les suivants :

1er soumissionnaire : EBC

Note finale : 80,40 points
Prix : 59,597,291.25 \$, taxes incluses

2e soumissionnaire : Consortium Magil/Tisseur

Note finale : 88,48 points
Prix : 47,887,087.50 \$, taxes incluses

3e soumissionnaire : Pomerleau

Note finale : 92,45 points
Prix : 48,075,159,01 \$, taxes incluses

4e soumissionnaire : Decarel

Note finale : 84,27 points
Prix : 52,990,00.00 \$, taxes incluses

OPTION B

ATTENDU QUE le comité de sélection a analysé les quatre soumissions pour l'option B déposées selon les critères prévus à l'appel d'offres. Les soumissionnaires sont les suivants :

1er soumissionnaire : EBC

Note finale : 78,69 points
Prix : 55,547,871.75 \$, taxes incluses

2e soumissionnaire : Consortium Magil/Tisseur

Note finale : 87,35 points
Prix : 43,874,460.00 \$, taxes incluses

3e soumissionnaire : Pomerleau

Note finale : 92,68 points
Prix : 43,050,794.05 \$, taxes incluses

4e soumissionnaire : Decarel

Note finale : 82,59 points
Prix : 49,160,000.00 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE le rapport confectionné par le secrétaire du comité de sélection indique que le comité recommande que le contrat soit adjugé à POMERLEAU pour l'OPTION A, soit au design-constructeur ayant obtenu la meilleure note finale après l'analyse des offres ;

ATTENDU QUE le rapport confectionné par le secrétaire du comité de sélection indique que le comité recommande que le contrat soit adjugé à POMERLEAU pour l'OPTION B, soit au design-constructeur ayant obtenu la meilleure note finale après l'analyse des offres ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE pour des raisons budgétaires, le Conseil de la MRC arrête son choix sur l'option B, soit un complexe sportif comprenant un bassin aquatique et une glace ;

D'ADJUGER le contrat suite à l'appel d'offres CS-DESIGN CONST-2019 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note pour l'option B, soit au design-constructeur POMERLEAU, selon les modalités prévues à l'appel d'offres.

DE NOMMER Daniel Cyr, qui occupe le poste de « gestionnaire de projet complexe sportif » à la MRC des Pays-d'en-Haut, comme interlocuteur et représentant de la MRC des Pays-d'en-Haut pendant la durée du projet.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

Suite à l'adoption de cette résolution, M. André Genest, préfet de la MRC tient à remercier l'ensemble des maires pour leur présence à l'assemblée extraordinaire, malgré les circonstances dues à la pandémie. Il mentionne également que cette résolution est l'aboutissement de nombreuses années de travail acharné et offre une pensée spéciale à M. Charles Garnier, préfet de la MRC de 2001 à 2016, qui a porté ce projet pendant des décennies.

M. Genest indique que l'élément essentiel ayant permis de concrétiser ce projet est la grande collaboration entre les élus des neuf municipalités adhérant au projet. Il souligne également le travail effectué par le personnel de la MRC. Ce projet aura donc été rendu possible grâce à une grande solidarité entre les différents acteurs.

Le préfet remercie également les gouvernements provincial et fédéral pour leur contribution financière de 22 millions de dollars, les quatre soumissionnaires qui ont investi temps et argent afin de remettre des propositions de grande qualité ainsi que les membres du comité de sélection qui ont analysé ces propositions.

CM 124-05-20 P'TIT TRAIN DU NORD – OCTROI DE CONTRAT POUR PLANTATION AU KM 17,8

ATTENDU la nécessité de compléter les travaux correctifs au km 17,8 sur le P'tit train du Nord;

ATTENDU que la plantation des végétaux doit être réalisée le plus tôt possible après la fin de la période de dégel;

ATTENDU la soumission déposée par Enviroforêt à 46 302,43 \$ (taxes incluses);

ATTENDU que cet entrepreneur a déjà réalisé des travaux de plantation et d'aménagement à la satisfaction de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et résolu À LA MAJORITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER un contrat de plantation de végétaux dans les talus du P'tit train du Nord situés au km 17,8 à Enviroforêt;

QUE cette dépense soit imputée au budget d'immobilisation des travaux correctifs du km 17,8.

ADOPTÉE

Le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise par les citoyens.

CM 125-05-20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13 h 35)

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale